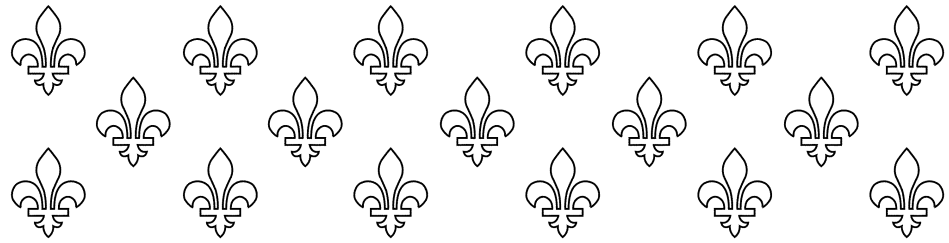

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 26 mai 1998 — N° 183

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

26 mai 1998

Le mardi 26 mai 1998 **N° 183**

La séance est ouverte à 10 h 03.

_____

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Intervention portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Williams (Nelligan) une demande d'intervention portant sur une violation des droits de l'Assemblée mettant en cause M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, en rapport avec le projet de loi n° 438, Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance.

M. le Président prend cette affaire en délibéré.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Ouimet (Marquette) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) présente une motion concernant des auditions publiques sur l'état du système de santé au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

—la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale;

—la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 403, Loi sur la Grande bibliothèque du Québec;

—la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 431, Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec.

———————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, M. le Président donne l'avis suivant :

—la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de décider des suites à donner à l'audition du Curateur public en vertu de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*.

———————————

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 438, Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance, soit maintenant adopté.

26 mai 1998

À 13 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

M. le Président rend sa décision concernant la recevabilité de la question de violation des droits de l'Assemblée, soulevée aujourd'hui par le député de Nelligan conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 69 du Règlement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Les faits soulevés par le député de Nelligan ne constituent pas, à première vue, un outrage au Parlement. Héma-Québec ne tire pas son existence du projet de loi 438 et est indépendante de ce dernier puisque son fonctionnement est régi par les lettres patentes qui l'ont créée. Le projet de loi 438 ne vise donc pas à créer Héma-Québec mais plutôt à permettre à cette dernière de poursuivre son existence dans un autre cadre légal. Les parlementaires auront maintenant à étudier le projet de loi 438 avec toute la latitude permise par le Règlement, sans tenir compte de gestes posés préalablement à l'étude du projet de loi.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 438, Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 438 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 438 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

M. Brassard, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 430, Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 430 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 430 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

M. Rioux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 446, Loi modifiant le Code du travail, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 446 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 446 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

À 17 h 58, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 06.

Adoption du principe

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 441, Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du

projet de loi n° 441 est adopté.

Sur la motion de M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, adoptée à la majorité des voix, le projet de loi n° 441 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, au nom de M. Jolivet, leader du gouvernement et ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 428, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 428 est adopté.

Sur la motion de M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, le projet de loi n° 428 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

À 21 h 04, sur la motion de M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 27 mai 1998, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 22 mai 1998, à 10 h 02, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault,

26 mai 1998

Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 415 Loi instituant le Fonds relatif à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998

n° 418 Loi n° 3 sur les crédits, 1998-1999

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU